

# Annexe E : Résultat de l'axe de travail 2

---

## Contributions reçues de la communauté : pouvoirs requis par la communauté

Comme il est indiqué dans la section 2, le CCWG-Responsabilité a examiné les commentaires du public reçus au cours du développement du processus de renforcement de la responsabilité de l'ICANN et il a établi les pistes de travail 1 et 2. Les mécanismes de la piste de travail 1 sont ceux qui, en place ou engagés, donneraient à la communauté la confiance que tout mécanisme de reddition de comptes nécessaire pour améliorer la responsabilité de l'ICANN serait mis en place dans les délais de la transition de la supervision de l'IANA s'il y avait le soutien par consensus de la communauté, même s'il y avait la résistance de la direction de l'ICANN, ou s'il était contraire à l'intérêt de l'ICANN en tant que personne morale.

### Les mécanismes ont été divisés en trois sections :

1. **les mécanismes donnant à la communauté de l'ICANN l'autorité ultime sur la société ICANN.** La plupart de ces mécanismes ont été initialement désignés comme Piste de travail 1, puisque les membres de la communauté ont besoin de l'effet de levier de la transition de la supervision de l'IANA pour parvenir à faire ces changements aux statuts constitutifs.
2. **les mécanismes pour restreindre les actions du Conseil d'administration de l'ICANN et la gestion de la société ICANN :** la plupart de ces mécanismes ont été initialement désignés comme Piste de travail 2, étant donné que les membres pourraient annuler les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN ou les décisions de gestion si les membres sont habilités dans la piste de travail 1 (voir 1 ci-dessus).
3. **les mécanismes pour prescrire les actions de la société ICANN.** La plupart de ces mécanismes ont été initialement désignés comme Piste de travail 2, étant donné que les membres pourraient annuler les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN ou les décisions de gestion si les membres sont habilités dans la piste de travail 1. Par exemple, un processus de consensus ascendant pour modifier les statuts constitutifs de l'ICANN pourrait être rejeté par le Conseil d'administration de l'ICANN, mais les membres pourraient ensuite revenir sur cette décision et forcer le changement.

En outre, les co-présidents du CWG-Supervision ont détaillé dans la correspondance du 15 avril 2015 les attentes de leur groupe par rapport aux recommandations en matière de reddition de comptes de la piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité. Ces attentes sont :

- **Budget de l'ICANN** : Le CWG soutient la possibilité pour la communauté d'opposer son « veto » sur un budget ;
- **Mécanismes de renforcement du pouvoir de la communauté** : Le CWG-Supervision compte sur le renforcement du pouvoir de la communauté et sur les mécanismes de reddition de comptes que le CCWG-Responsabilité considère et élabore actuellement dans le cadre de la piste de travail 1. En particulier, des mécanismes tels que : la possibilité de revenir sur les décisions du Conseil d'administration relatives aux révisions périodiques ou spéciales des fonctions IANA entreprises à travers la révision de la fonction IANA (le PRF ou possiblement l'IFR) ; la possibilité d'approuver ou de rejeter les décisions du Conseil sur le PRF ainsi que la création connexe d'une communauté de partie prenantes / groupe de membres afin de garantir la possibilité d'exercer ces types de droits ;
- **Mécanismes de révision et de recours** : Le CWG-Supervision voudrait avoir la certitude qu'une révision périodique de la fonction IANA (ou une révision spéciale connexe) pourrait être incorporée aux statuts constitutifs de l'ICANN dans le cadre des révisions obligatoires de l'Affirmation d'engagements.
- **Mécanismes d'appel (notamment en ce qui concerne des questions liées aux ccTLD)** : Le CWG-Supervision recommande que le CCWG-Responsabilité prenne en considération les recommandations du CWG-Supervision par rapport à un mécanisme d'appel pour les ccTLD dans la délégation et la redélégation. Le CWG-Supervision a effectué un sondage parmi les ccTLD dans le cadre des travaux de notre équipe de conception B, et les résultats ont conduit à une recommandation qui note que les ccTLD pourraient décider d'élaborer leur propre mécanisme d'appel concernant la délégation et la redélégation à une date ultérieure (après la transition). En conséquence, aucun mécanisme d'appel élaboré par le CCWG-Responsabilité ne devrait couvrir les questions liées à la délégation ou la redélégation des ccTLD car ces mécanismes sont censés être élaborés par la communauté des ccTLD à travers les processus appropriés. Toutefois, le CWG tient à mettre l'accent sur l'importance et le besoin d'un mécanisme d'appel pour couvrir toute autre question pouvant impliquer l'IANA et note que cette option devrait être spécifiquement identifiée comme un des mécanismes possibles d'intervention progressive<sup>1</sup> inclus dans la proposition préliminaire pour la transition.

---

<sup>1</sup> Pour préciser, le CWG-Supervision a fait référence au préalable à ce mécanisme d'appel comme IAP (Comité de recours indépendant) mais comprend que le CCWG-Responsabilité l'appelle mécanisme de révision indépendante (IRP), ce qui comprendrait aussi l'option d'appel. En conséquence, le CWG-Supervision mettra à jour ses références.